

MAIRIE DE APPEVILLE

50500 APPEVILLE

Afférents au C.M. : 11

En exercice : 10

Ont pris part à la délibération : 10

Convocation : 16.07.20

Affichage : 30.07.20

SEANCE DU 23 JUILLET 2020

Le vingt trois juillet deux mille vingt à 20 H 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel LEBLANC, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Robert HOUELBEC, Patrice PATERNOSTER, Joël LEMYRE, Aurélien MARION, Maurice STIEMBERT.
Mesdames Laëtitia LEGALLOIS, Géraldine ROMAIN, Lucie GRATIEN, Ludivine GUERET.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Ludovic DRIEU.

ABSENTS :

Madame Laëtitia LEGALLOIS a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit :

- Approbation des comptes-rendus du 23 mai et du 11 juin 2020
- Lotissement : - travaux de viabilisation
- vente de terrains
- Travaux à la salle communale
- Personnel : versement d'une prime exceptionnelle COVID-19
- Vote des subventions
- Questions diverses

2020-32 – LOTISSEMENT : TRAVAUX DE VIABILISATION

Monsieur le Maire informe les membres présents que pour procéder à la vente des nouveaux lots du lotissement (à savoir les n° 11, 12, 14 et 16) il est nécessaire maintenant de réaliser les travaux de viabilisation. Les devis sont présentés aux membres présents.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte :

- pour les travaux de voirie d'évacuation des eaux pluviales, construction de l'infrastructure du réseau télécommunications, surlargeur de tranchées pour l'eau le devis de la SARL DUVAL d'un montant de 18 769,50 € HT.

- pour l'alimentation en électricité des lots 16 et 14 le devis d'ENEDIS pour un montant de 906,00 € HT pour chaque lot. A noter que l'alimentation des lots 11 et 12 nécessitera une intervention du SDEM non encore chiffrée.

- pour l'alimentation en eau les branchements seront réalisés pour éviter une intervention supplémentaire sur la voirie, le coût des branchements sera donc à

régler dès maintenant par la commune au SIAEP du Bauplois pour un montant de 850,00 € HT par lot. Le coût des branchements sera refacturé à chaque acquéreur des lots concernés (à savoir les n° 11, 12, 14 et 16).

2020-33 – LOTISSEMENT : PRIX DE VENTE DES TERRAINS

Compte tenu :

- du coût de viabilisation des parcelles issues de la subdivision des anciens lots 3, 4, 5 et 8, parcelles désignées sous les numéros de lot 11, 12, 14, 15 et 16, permis d'aménager n° PA0501609Q0001-M01
- du coût de viabilisation des deux parcelles créées dans l'espace du lotissement, désignées sous les numéros de lots 1 et 2, permis d'aménager n° PA05001620Q0001
- du coût de 850,00 € par lot du branchement en eau potable dont la commune va devoir s'acquitter auprès du SIAEP du Bauplois pour la viabilisation des lots 1,2, 12 et 16.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :

- de maintenir le prix de vente de l'ensemble de ces parcelles, désignées sous le numéro de lot 1, 2, 11, 12, 13, 14, 15, 16, à 9,61 € HT le m².
- que pour les parcelles désignées sous les n° de lot 1, 2, 12 et 16 le coût de 850,00 € de branchement en eau potable sera refacturé aux acquéreurs de ces parcelles.

Monsieur le Maire est autorisé, dans les conditions tarifaires fixées par le Conseil Municipal dans cette délibération, à procéder à la vente de ces parcelles et à signer tous les actes nécessaires avec les acquéreurs.

2020-34 – LOTISSEMENT : VENTE DE TERRAIN

Monsieur le Maire informe les membres présents que Monsieur Jean-Bernard MONNIER et Madame Gaëlle COZIEN se propose d'acquérir une parcelle du lotissement, le lot 16 d'une surface de 1567 m².

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur Jean-Bernard MONNIER et Madame Gaëlle GOZIEN tous les actes nécessaires à la vente du lot 16 pour un coût d'acquisition de 15 058,87 € HT auquel s'ajoutera le remboursement du branchement en eau potable pour un montant de 850,00 € HT.

2020-35 – VENTE DE LA BANDE DE TERRAIN JOUXTANT LE TERRAIN DE Mr et Mme LEGALLOIS.

Madame Laëtitia LEGALLOIS ne prend pas part aux délibérations, ni au vote.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur et Madame Jimmy LEGALLOIS voudraient acquérir la bande de terrain cadastrée B 379 jouxtant leur terrain.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, donne son accord à la vente à Monsieur et Madame Jimmy LEGALLOIS de la bande de terrain cadastrée B 379 jouxtant leur terrain. Le prix de vente est fixé à 350€, étant entendu que les frais relatifs à cette vente seront à la charge des acquéreurs. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les actes nécessaires à cette vente.

2020-36 – REMPLACEMENT DES ECLAIRAGES DE LA SALLE COMMUNALE.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de remplacer les vieux éclairages « néons » vétustes de la salle communale par des dalles leds. Trois devis ont été réalisés.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte la proposition de Monsieur le Maire de remplacer les éclairages vétustes de la salle communale et retient le devis de l'entreprise « DBServices » 50500 Meautis qui propose la fourniture et pose de 10 dalles leds pour un montant de 1 328,70€ HT.

2020-37– ATTRIBUTION DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE AU PERSONNEL COMMUNAL :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'octroyer aux personnels communaux qui n'ont pas cessé le travail et maintenu la continuité des services pendant l'état d'urgence sanitaire une prime exceptionnelle conformément aux articles 5, 7 et 8 du décret n° 2020-570 du 14 mai 2020.

Après délibération le Conseil Municipal, à la majorité des présents (neuf pour, une abstention), donne son accord au versement d'une prime exceptionnelle tel que prévu dans le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 et en fixe le montant à 1000€ pour un temps plein, pour les personnels à temps non complet le montant de la prime sera fixé à hauteur de la quotité travaillée.

2020-38– VOTE DES SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote pour l'année 2020 les subventions suivantes :

- Anciens combattants d'Appeville :	50,00 €
- Coopérative scolaire du SIRP LES TROIS CHÊNES :	200,00 €
- Centre François BACLESSE à Caen :	100,00 €
- Ligue contre le cancer de la Manche St-Lô :	100,00 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers de Carentan :	100,00 €
- Association des donateurs de sang Carentan :	100,00 €
- Association des jeunes sapeurs pompiers Carentan :	100,00 €
- Les restaurants du cœur Saint-Lô :	125,00 €
- Coup d'Pouce du marais Carentan :	100,00 €

2020-39 - ADHESION AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES :

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renouveler pour l'année 2020 son adhésion au Fonds d'aide aux jeunes. La participation est de 0,23 € par habitant.

2020-40 - ADHESION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT :

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer au fonds de solidarité pour le logement pour l'année 2020. La participation sera de 0,60 € par habitant.

2020-41– REPRISE PAR LA COMMUNE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE dite « La Rivière de Tournebut » louée.

Monsieur le Maire propose aux membres présents de cesser de louer à la EARL de la « Forêt » la partie de la parcelle dite « la Rivière de Tournebut » qui est située à

gauche de l'entrée du marais communal dit « le Bas marais ». Le but serait de la remettre en état afin de donner un meilleur aspect de l'entrée du marais.

Monsieur Sébastien BLESTEL, gérant la EARL de la « Forêt » n'est pas opposé à la restitution à la commune la partie concernée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur Sébastien BLESTEL un avenant à son bail actant cette modification moyennant une diminution du fermage de 60€.

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 heures 30.

Les an, mois, jour que dessus.